

3 raisons de ne pas signer l'accord CET

1 Non à un accord indéterminé à 8 %

La CFTC Manpower a calculé et demandé d'augmenter à **12% le taux du Compte Epargne Temps (CET)**, à la vue de la rentabilité énorme pour l'entreprise, et en comparaison des taux dans d'autres entreprises de travail temporaire.

Le CET permet, en effet, de différer d'énormes montants d'Indemnités de Fin de Mission (IFM) sur des mois non travaillés, ce qui optimise les exonérations de cotisations et donc de gagner de l'argent.

Mais ces gains ne seront pas partagés avec vous, la direction préférant rester sur un taux de 8 % !



contact@cftc-manpower.fr

2 Toujours plus de gains

Depuis l'arrivée du Président Roumilhac, Manpower France a perçu :

- Sur nos impôts de 2013 à 2018 : **786 millions d'euros** de Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE) dont seulement 70 millions ont été justifiés comme investissement.
- Sur notre Sécurité sociale, de 2019 à 2021 : **647 millions d'euros** d'exonérations de cotisations sociales.

Mais ces gains ne seront pas partagés avec vous, la direction préférant les reverser à ses actionnaires.

3 Votre liberté de choix

Vous ne devez subir ni pression, ni chantage à la mission pour l'ouverture de votre compte CET, qui reste à **VOTRE** main. En refusant d'inscrire dans cet accord un renforcement des mesures pour supprimer ces abus, la direction légitime clairement ces dérives.

Vous subissez ou avez subi ce genre de pression : contactez-nous !

Malgré les chiffres apportés par la CFTC, la direction a refusé un partage de la valeur plus équitable pour les intérimaires. De plus, le taux de 8 % est désormais inscrit dans le marbre pour une durée indéterminée. En conséquence, contrairement à d'autres organisations syndicales, nous avons refusé de signer cet accord CET.»

Etienne Jacqueau
Délégué Syndical Central CFTC Manpower





Vous voulez être candidat ? Rejoignez-nous !

Remplissez la déclaration de candidature et renvoyez là à l'adresse suivante :

**CFTC MANPOWER
13 rue Dautancourt
75017 Paris**

DECLARATION DE CANDIDATURE AUX ELECTIONS CSE 2024

Je soussigné(e),

Monsieur/Madame

NOM :

PRENOM :

Matricule ou N° Intérimaire :

En cochant cette case, je me porte candidat sur les listes CFTC aux élections professionnelles Manpower du Comité Économique et Social (CSE) Manpower 2024, mais je ne souhaite pas devenir délégué syndical.

A :

Le :

SIGNATURE

Déclaration accompagnée par un document d'identité RECTO VERSO

Ou alors remplissez votre déclaration de candidature en ligne :

<https://www.cftc-manpower.fr/jepostulecandidat>